



ADHESION DECOUVERTE

Parapente ou Delta

Fédération Européenne des Loisirs Aériens
Section France
felafrance@gmail.com - www.fela-europe.net

Vol effectué par le ou la pilote habilité.e :

Nom : _____
Prénom : _____
N° FELA : _____

Les coordonnées et la signature du pilote sont obligatoires.

Vol effectué à l'initiative de l'association :

Représentant : _____

Cachet de la structure

Vol en biplace pédagogique

Identification de l'adhérent ou de l'adhérente

Madame Monsieur Date de naissance : _____

NOM : _____ Prénom : _____

MAIL : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Si moins de 18 ans, nom, prénom et signature du représentant légal : _____

Bénéficiaire en cas de décès : _____

A : _____
Le : _____
Heure : _____ h _____ mn

Signature du pilote

Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information au verso de ce document : « **Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace** ».

Signature passager / passagère

Je déclare dater, horodater et signer le présent document **AVANT** le début de l'activité ci-dessus cochée par mes soins.



Une copie de ce document (*photo ou numérisation*) doit être envoyée au secrétariat de la FELA après le vol par mail : fela.secretaire@gmail.com

Version 2 du 09/06/2023

Merci d'écrire en MAJUSCULES



ADHESION DECOUVERTE

Parapente ou Delta

Fédération Européenne des Loisirs Aériens
Section France
felafrance@gmail.com - www.fela-europe.net

Vol effectué par le ou la pilote habilité.e :

Nom : _____
Prénom : _____
N° FELA : _____

Les coordonnées et la signature du pilote sont obligatoires.

Vol effectué à l'initiative de l'association :

Représentant : _____

Cachet de la structure

Vol en biplace pédagogique

Identification de l'adhérent ou de l'adhérente

Madame Monsieur Date de naissance : _____

NOM : _____ Prénom : _____

MAIL : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Si moins de 18 ans, nom, prénom et signature du représentant légal : _____

Bénéficiaire en cas de décès : _____

A : _____
Le : _____
Heure : _____ h _____ mn

Signature du pilote

Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information au verso de ce document : « **Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace** ».

Signature passager / passagère

Je déclare dater, horodater et signer le présent document **AVANT** le début de l'activité ci-dessus cochée par mes soins.



Une copie de ce document (*photo ou numérisation*) doit être envoyée au secrétariat de la FELA après le vol par mail : fela.secretaire@gmail.com

Version 2 du 09/06/2023

Merci d'écrire en MAJUSCULES



Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace : Parapente - Deltaplane - ULM

Vous allez découvrir le plaisir et les sensations du vol en biplace. Quitter le sol et pénétrer dans cet espace que seuls les oiseaux maîtrisent à 100% est un privilège que nous entendons faire partager au plus grand nombre.

Le vol avec parapente, deltaplane ou ULM est un loisir à risques qui demande un engagement sportif de votre part. La ou le pilote qui va vous faire découvrir les trois dimensions est détentrice ou détenteur des qualifications ou du brevet requis, confirmé(e) et doté(e) d'un sens équilibré des responsabilités en regard de sa qualification. C'est pourquoi elle ou il choisit les meilleures conditions aérologiques, d'ambiance environnante et respecte la réglementation aérienne pour garantir la meilleure sécurité de la personne passagère et d'elle-même ou de lui-même.

Le contrat d'assurance dont est titulaire votre pilote couvre sa Responsabilité Civile Aérienne à l'égard des tiers et des personnes transportées. De plus, dans le cas où le pilote l'a souscrite, vous bénéficiez automatiquement d'une assurance individuelle complémentaire dite « Individuelle Accident ». Elle ou il vous en indique les garanties. Bien entendu, vous avez la faculté de souscrire à des garanties plus importantes.

Si vous êtes atteint(e) d'un handicap physique quelconque, vous devez le signaler.

Votre équipement pour le vol doit correspondre à celui décrit par la ou le pilote qui vous prend en charge.

Nous recommandons de suivre les conseils de la ou du pilote dont vous allez être la passagère ou le passager.

C'est ainsi que vous accèderez au plaisir maximum de vivre « le rêve d'Icare » dans les meilleures conditions de sécurité et de garanties possibles.

Bon vol !

Le Président de la FELA France,
Régis COTTET



Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace : Parapente - Deltaplane - ULM

Vous allez découvrir le plaisir et les sensations du vol en biplace. Quitter le sol et pénétrer dans cet espace que seuls les oiseaux maîtrisent à 100% est un privilège que nous entendons faire partager au plus grand nombre.

Le vol avec parapente, deltaplane ou ULM est un loisir à risques. Mais la ou le pilote qui va vous faire découvrir les trois dimensions est détentrice ou détenteur des qualifications ou du brevet requis, confirmé(e) et doté(e) d'un sens équilibré des responsabilités en regard de sa qualification. C'est pourquoi elle ou il choisit les meilleures conditions aérologiques, d'ambiance environnante et respecte la réglementation aérienne pour garantir la meilleure sécurité de la personne passagère et d'elle-même ou de lui-même.

Le contrat d'assurance dont est titulaire votre pilote couvre sa Responsabilité Civile Aérienne à l'égard des tiers et des personnes transportées. De plus, dans le cas où le pilote l'a souscrite, vous bénéficiez automatiquement d'une assurance individuelle complémentaire dite « Individuelle Accident ». Elle ou il vous en indique les garanties. Bien entendu, vous avez la faculté de souscrire à des garanties plus importantes.

Si vous êtes atteint(e) d'un handicap physique quelconque, vous devez le signaler.

Votre équipement pour le vol doit correspondre à celui décrit par la ou le pilote qui vous prend en charge.

Nous recommandons de suivre les conseils de la ou du pilote dont vous allez être la passagère ou le passager.

C'est ainsi que vous accèderez au plaisir maximum de vivre « le rêve d'Icare » dans les meilleures conditions de sécurité et de garanties possibles.

Bon vol !

Le Président de la FELA France,
Régis COTTET